

Une telle disparité régionale se trouve à la base d'une désaffectation considérable de l'Ouest. Aussi, lorsqu'on introduit une telle réduction d'impôt, une réduction qui ne profite pas aux ouvriers de l'industrie manufacturière, mais plutôt à ceux qui dirigent certaines sociétés, pour qu'ils en disposent comme bon leur semble, sans aucune stipulation qu'ils auront à réaliser un programme visant à augmenter l'emploi, cela équivaut à un autre don par trop généreux. Il s'agit en fait d'une autre largesse lorsqu'on considère la façon dont le ministère de l'Industrie et du Commerce accorde ces subventions et si l'on tient compte de la structure tarifaire pour les marchandises qui favorise le centre du Canada, le *Golden Horseshoe*, et ne profite pas beaucoup au reste du pays. C'est ce genre de choses qui entraîne la désaffectation de l'Ouest et ce genre de choses que les gens de l'Ouest trouvent injuste et déraisonnable de la part du gouvernement fédéral.

● (1740)

Ce qu'il y a d'encore plus ennuyeux, c'est le fait qu'un gouvernement minoritaire s'en tienne à sa politique de réduire l'impôt sur le revenu des sociétés. Il serait facile d'y mettre fin, mais nous constatons que l'opposition loyale de Sa Majesté s'entend avec le gouvernement pour que l'industrie manufacturière de l'Est, qui se trouve à l'intérieur du *Golden Horseshoe* profite de ces largesses accordées aux sociétés. Les membres du parti conservateur s'entendent avec le gouvernement pour l'adoption de mesures de ce genre.

Une voix: Séparatiste!

M. Knight: Un député me traite de séparatiste. Je considère que c'est là une insulte, car je crois que le Canada doit rester une Confédération et que l'un des principaux moyens d'y parvenir est de répondre à certaines des questions concernant la désaffectation de l'Ouest, questions auxquelles il faudrait répondre lors de la conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest qui doit avoir lieu en juillet. Un gouvernement qui propose une réduction des impôts sur les sociétés comme il l'a fait aujourd'hui ne peut pas répondre à ces questions. Cela donne un atout supplémentaire à quelques rares privilégiés de la région centrale du Canada qui entoure Toronto et qui est connue sous le nom de *Golden Horseshoe*.

M. le président: A l'ordre. Je me demande si le député me permettra de l'interrompre. Il me semble que le président du Conseil privé désire invoquer le Règlement.

M. Knight: Monsieur l'Orateur, je me montrerai très coopératif avec le président du Conseil privé à condition qu'on dise qu'il est 5 h 45 et que je puisse avoir la parole lorsque le débat reprendra.

M. le président: Le député aura sans doute la parole quand le comité reprendra ses travaux.

M. Turner (Ottawa-Carleton): En réponse à une demande antérieure du député d'Edmonton-Ouest, monsieur le président, je désire déposer un document.

M. le président: Peut-être devrions-nous entendre le président du Conseil privé qui invoque le Règlement pour ensuite recevoir le document offert par le ministre des

Remaniement

Finances quand reprendront les délibérations de la Chambre.

M. MacEachen: Monsieur le président, la question a été prise en délibéré et il a été convenu que le comité lève la séance et fasse rapport de l'état de la question à ce moment-ci afin que, sous la présidence de monsieur l'Orateur, nous puissions commencer l'étude des objections du Québec aux rapports de la Commission de délimitation. Si nous ne commençons pas aujourd'hui l'étude de ce rapport, il se peut que nous nous trouvions à transgresser la loi et vous savez que le gouvernement verrait une telle transgression d'un mauvais œil.

M. le président: D'accord?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur adjoint: Le ministre des Finances (M. Turner) a indiqué plus tôt qu'il allait déposer un document en réponse à la demande du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer les règlements relatifs à l'impôt sur le revenu, tendant à modifier le décret C.P. 1972/1611, du 27 juillet 1972.

M. l'Orateur adjoint: Comme il y a eu entente au comité plutôt qu'à la Chambre, je devrais peut-être demander s'il plaît à la Chambre de commencer l'étude des objections formulées à l'endroit des districts électoraux proposés pour la province de Québec, en conformité de l'article 20 de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada, 1970. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

* * *

LE REMANIEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE

ÉTUDE DES OPPOSITIONS AU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LE QUÉBEC

M. l'Orateur adjoint: Le 8 juin 1973, un avis d'opposition sous forme d'une motion a été présenté à monsieur l'Orateur dans les termes suivants:

Circonscriptions électorales recommandées pour la province de Québec:

Que, conformément à l'article 20 de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de Québec déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le lundi 14 mai 1973, pour les motifs ci-après énoncés:

1) La Commission n'a pas tenu compte des considérations d'ordre géographique et économique et a ignoré ou négligé les problèmes de communications à l'intérieur et entre les circonscriptions proposées;

2) Dans les circonscriptions proposées, hors Montréal, la cohésion physique, sociale et économique est ignorée, détruisant les communautés d'intérêts et rendant une représentation adéquate quasi impossible;